

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Villenave d'Ornon - Modalités techniques et financières de réalisation
d'ouvrages**
**□ de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux -
Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Modification du coût total -
Modification de la participation communautaire - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2002/0645 du 13 septembre 2002, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de procéder, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune de Villenave d'Ornon, aux travaux d'aménagement du Chemin de Leysotte entre la route de Toulouse et le chemin de Pacaris.

Conformément à cette délibération, une convention sur la mise en œuvre des conditions tant financières que techniques a été signée le 08 novembre 2002 puis déposée en Préfecture le 04 décembre 2002. Celle-ci mentionne, dans son article 2, que le coût des travaux estimés s'élève à 62 369,94 € TTC. Elle prévoit la participation financière de la commune dans la limite de 20 855,79 €, le restant étant à la charge de notre Etablissement par versement d'un fonds de concours qui s'analyse comme une « subvention ou dotation d'équipement en nature ».

Un premier titre de recette équivalent à 50% de la somme due par la Ville de Villenave d'Ornon a été émis pour un montant 10 427,90 €. Un second titre de recette a été émis le 15 novembre 2004, pour un montant de 57 774,92 € ramené à 10 427,90 €, en exécution de la convention précitée, la participation communale ayant été prévue dans la limite de 20 855,79 €.

Il s'avère que le coût total et réel des travaux s'est élevé à 109 716,97 € TTC, pour un coût initialement évalué à 62 369,94 € TTC, soit un montant supplémentaire de 47 347,03 € TTC.

Le restant dû des travaux à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux, conformément à la convention liant la Communauté Urbaine et la Commune de Villenave d'Ornon, s'élève à 47 347,03 € à inscrire comme « subvention ou dotation d'équipement en nature ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-26,

VU la délibération du conseil de communauté n°2002/06 45 en date du 13 septembre 2002,

VU la convention entre la Commune de Villenave d'Ornon et la Communauté Urbaine de Bordeaux signée le 08 novembre 2002,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le coût définitif de l'opération s'est élevé à 109 716,97 € TTC,

DECIDE

Article 1 : de réitérer le principe du financement tel qu'arrêté par la délibération antérieure et de fixer la participation communautaire pour l'opération d'aménagement du chemin de Leysotte entre la route de Toulouse et le chemin de Pacaris à Villenave d'Ornon à un montant total de 88 861,18 €.

Article 2 : en conséquence, d'inscrire sur l'exercice 2012 cette subvention d'équipement supplémentaire d'un montant de 47 347,03 € au Budget principal : Chapitre 041, Compte 204412, Fonction 01, CRB SB00, Programme VCA00 en dépenses.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes juridiques nécessaires à l'exécution de la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 JUIN 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 JUIN 2012</p>
--

M. ALAIN DAVID